

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE VILLEMADADE**

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE**

**Séance du 16 juin 2025**

**DEPARTEMENT  
TARN et GARONNE**

**Nombre de conseillers**

- en exercice 13  
- présents 09  
- votants 10  
- absents 04  
- exclus 0

Date de convocation :  
06/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin à 18 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Francis LABRUYERE, Maire.

**Etaient présents :** MM. AVIAT BROUSSE-BOURNET DEMEURS  
MASURIER MOULIS PEYRETOU SZOPA VIDAL

**Absents excusés :** Mrs AYME, BEAUJOUAN (procuration à M.  
BROUSSE-BOURNET)

**Absentes non excusées :** Mmes LACOMBE et LASGUES

M. SZOPA a été nommé secrétaire.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

**Ajout d'une délibération :**

19/2025 Dératisation : demande de subvention auprès du Département.

Le procès-verbal de la séance du 15 avril 2025 est adopté à l'unanimité.

**Décisions du Maire**

16/04/2025	CUa15 BOUSQUET (GRAMAGLIA Rte Falguières)
20/05/2025	CUa16 LALLIAS (BATISTA rte Bordeaux)
21/05/2025	CUa17 MAYKIE (LEROUGE ch Péraudy)
12/06/2025	CUa018 GARRISSON (LACAZE ch Ville Vieille)
25/04/2025	DP04 Katia LATIMIER sylvain (photovoltaïque)
22/04/2025	PC24T04 BOERETTO Max (garage)
12/06/2025	PC2501 DAOUDOV 5 (maison jardin Péraudy)
19/05/2025	PC2502 Centre Equestre (Rejet)
27/05/2025	PC2503 DAOUDOV (rejet)

**19/2025 Dératisation : demande de subvention auprès du Département.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :  
DECIDE de confier les travaux de dératisation à l'entreprise :

**DERATIT**

71 avenue Marceau HAMECHER  
82000 MONTAUBAN

DECLARE que les crédits sont prévus au budget primitif  
2025 à l'article 618 ;

SOLLICITE une aide financière du Département en vue  
du financement de cette opération.

## Rénovation énergétique école

### 20/2025 Emprunt auprès du Crédit Agricole

Vu le budget de la commune de VILLEMADE, voté et approuvé par le conseil municipal le 15/04/2025 et visé par l'autorité administrative le 17/04/2025.

Après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La commune de VILLEMADE contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt

**ARTICLE 2** : Caractéristiques de l'emprunt

- Objet : Rénovation énergétique école élémentaire
- Montant : 70 000 €, soixante-dix mille euros
- Durée de l'amortissement : 15 ans
- Taux : 3.790 % fixe
- Périodicité : annuelle
- Type d'échéance : constante
- Frais de dossier : 300 € si l'enveloppe est < à 150 000 €, au-delà 0.20 % de l'enveloppe réservée

Déblocage : Déblocage total obligatoire dans les 4 mois qui suivent la date d'édition du contrat

**ARTICLE 3** : La commune de VILLEMADE s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

**ARTICLE 4** : La commune de VILLEMADE s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

**ARTICLE 5** : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

### 21/2025 Crédit relais auprès du Crédit Agricole

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un besoin de trésorerie afin de préfinancer l'attente de subventions concernant les travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire et après échange de vues, décide à l'unanimité :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**: La commune de VILLEMADE, contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées, un prêt court terme d'un montant maximum **de trois cents mille euros** dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Durée : 24 mois dont 21 mois de différé en capital
- Taux d'intérêt variable :  
Euribor 3 mois instantané + marge de 0.87% soit 2.930 % au jour de la proposition, en cas d'index négatif il sera réputé égal à zéro.
- Périodicité de paiement des intérêts : trimestrielle
- Frais de dossier : 300 € si le montant retenu est < à 150 000 €, au-delà 0.20 % de l'enveloppe réservée
- Taux d'intérêt variable : Euribor 3 mois instantané + marge de 0.87% soit 2.930 % au jour de la proposition, en cas d'index négatif il sera réputé égal à zéro.

- Périodicité de paiement des intérêts : trimestrielle
- Frais de dossier : 300 € si le montant retenu est < à 150 000 €, au-delà 0.20 % de l'enveloppe réservée

**ARTICLE 2 :** Prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital exigible à la date d'expiration de la convention.

**ARTICLE 3 :** Prend l'engagement pendant toute la durée de la convention, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer, chaque trimestre, le paiement des intérêts, à l'échéance de la convention, le remboursement du capital.

**ARTICLE 4 :** Le conseil municipal confère toutes les délégations utiles à Monsieur le maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

### **22/2025 Demande de subvention auprès du Département pour la partie bibliothèque.**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet de rénovation énergétique de l'école élémentaire et précise que la bibliothèque est intégrée dans ce programme.

Le montant des travaux est estimé à 36 497.35 € HT.

En vue du financement de ce projet, Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière auprès du Département

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet dont le montant total est estimé à 36 497.35 € HT.

- **ADOpte** le plan de financement ci-dessous :

* Département (40%)	14 598.94 €
* Etat (25%)	9 124.33 €
* GMCA (13.11%)	4 784.80 €
* Autofinancement (21.89%)	7 989.28 €
<b>TOTAL</b>	<b>36 497.35 € HT</b>

- **SOLLICITE** une aide financière auprès du Département en vue du financement de ce projet ;

- **DECIDE** d'inscrire les crédits suffisants au budget communal ;

- **DEMANDE** l'autorisation de préfinancer cet investissement ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

### **23/2025 Demande du fonds de concours auprès du GMCA :**

Achat de chaises pour la cantine scolaire (**retirée**), de tables pour la salle des fêtes et d'un panneau d'affichage libre.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet d'achat de tables pour la salle des fêtes et d'un tableau d'affichage libre pour la commune.

Le montant de ces achats est estimé à 6 750.00 € HT pour les tables de la salle des fêtes et à 2 037.00 € HT pour le panneau d'affichage libre.

En vue du financement de ces projets, Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière auprès du fonds de concours du GMCA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** ces projets dont le montant total est estimé à 8 787.00 € HT.

- <b>ADOPTÉ</b> le plan de financement ci-dessous :	
* GMCA (45% table SDF)	3 037.50 €
* GMCA (45% Panneau affichage)	916.65 €
* Autofinancement (55% de la somme globale)	4 832.85€
<b>TOTAL</b>	<b>8 787.00 € HT</b>

**24/2025 Etude préliminaire avant restauration de l'église : Demande de subventions auprès du Conseil Départemental, de l'Etat (DRAC OCCITANIE) et GMCA**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet d'étude préliminaire avant restauration de l'église de VILLEMADE.

Le montant de cette étude est estimé à 7 710 € (TVA non applicable) + 3 000 € (TVA non applicable) honoraires architecte soit un montant total de 10 710 €.

En vue du financement de ces projets, Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière auprès de l'Etat (DRAC OCCITANIE), du DEPARTEMENT et du GMCA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** ce projet dont le montant total est estimé à 10 710 € HT.

- **ADOPTÉ** le plan de financement ci-dessous :

* DRAC OCCITANIE (40%)	4 284.00 €
* DEPARTEMENT (20%)	2 142.00 €
* GMCA	2 142.00 €
* Autofinancement	2 142.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 710.00 € HT</b>

- **SOLLICITE** une aide financière de la DRAC OCCITANIE, du DEPARTEMENT et du GMCA en vue du financement de ce projet ;

- **DECIDE** d'inscrire les crédits suffisants au budget communal ;

- **DEMANDE** l'autorisation de préfinancer cet investissement ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

**Décisions modificatives 1 et 2**

D 6751 : Valeurs comptables immo. cédée (h. ASA)

- 197.00 €

R 7751 : Produits des cessions d'immob. (h. ASA)

- 197.00 €

D 60612 : Energie – Electricité

-100.00 €

D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov

100.00 €

R 4912 : Dépréciations des comptes de redevables

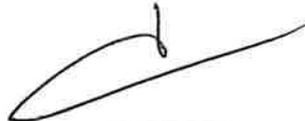
100.00 €

R 10226 : Taxe d'aménagement

-100.00 €

Séance levée  
à 20H30

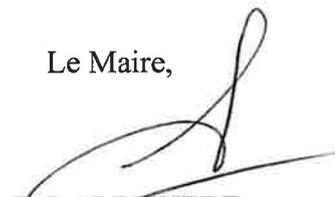
Le Secrétaire



C.SZOPA



Le Maire,



R. LABRUYERE